



BASTILLE · GARNIER · 3^E SCÈNE

DELEGATION DE SIGNATURE COMPLEMENTAIRE

Le Directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane LISSNER aux fonctions de Directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature du 1^{er} novembre 2014 de Monsieur Benjamin MILLEPIED, Directeur de la Danse ;

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin MILLEPIED, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1er de la délégation de signature du 1^{er} novembre 2014, à Monsieur Flavien MOGLIA, Administrateur de la Danse.

Article 2 : L'article 2 de la délégation de signature en date du 1^{er} novembre 2014 susvisée donnant délégation de signature à Monsieur Olivier ALDEANO, Administrateur du Ballet est abrogée.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 7 mars 2016.

Article 4 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et sur le Bulletin Officiel du Ministère de la Culture et de la Communication.

Fait à Paris, le 9 mars 2016

Stéphane LISSNER

Signature du bénéficiaire

Flavien MOGLIA

ORIGINAL : Service émetteur : DAF
COPIES : Agent Comptable : KCJ
Secrétariat DG : LK
Secrétariat DRH : CR
Bénéficiaires de la délégation : BM, FM